

LA GRANDE ÉPIZOOTIE : 1774-1775

Il y avait eu auparavant bien d'autres maladies épizootiques qui avaient contaminé des bestiaux en grand nombre, mais, celle qui a sévi en 1774 et 1775 dans tout le sud-ouest a été particulièrement sévère et a causé de lourdes pertes aux habitants, provoquant misère et famine.

La maladie serait apparue en Béarn en juin ou juillet 1774. Elle a duré plus d'un an. Elle n'a touché que les bovins.

Comment est-ce arrivé ?

Quelle était cette maladie ?

Comment la soignait-on ?

Quelles conséquences pour

les habitants qui, dans ce temps là, possédaient tous des animaux ?

Les Archives Départementales conservent bien des documents sur cette épizootie : rapports, ordonnances royales, témoignages. Jean Caput, qui les a consultés, a fait une communication à ce sujet, qu'il a publié dans la revue paloise de la Société des lettres, des sciences et de Arts en 1966. Nous y avons puisé quelques éléments pour répondre à ces questions.

A cette période, début du règne de Louis XVI, Turgot était ministre. Le Béarn faisait partie de la Généralité d'Auch et Pau à la tête de laquelle était le super-Intendant de Fournet. L'Intendant d'Aine régissait le Béarn.

L'origine

La maladie aurait commencé en Hongrie. Très contagieuse, elle se serait répandue à travers les pays voisins, l'Italie et le Nord de l'Europe. Un envoi de cuirs, effectué de la Hollande vers le port de Bayonne semble être à l'origine de son apparition en Pays basque puis en Béarn. Le mouvement des animaux, provoqué par les maquignons, les transhumances et les foires, répandit la maladie dans tout le sud-ouest, à une vitesse foudroyante.

De quelle maladie s'agissait-il ?

Il n'y avait pas encore de vétérinaires dans les campagnes et les paysans soignaient seuls leurs bêtes. Leur expérience, ou celle de ceux qui les avaient précédés, les guidait pour déceler les symptômes et trouver les remèdes correspondants.

Les dernières décennies avaient amené plusieurs épizooties importantes dont celle du « charbon » et quand les bêtes ont commencé à être atteintes, certains crurent en retrouver les symptômes. Aussi y a-t-il eu beaucoup d'incohérences dans les témoignages concernant ces symptômes.

Les scientifiques de l'époque, les élèves de la toute nouvelle école vétérinaire d'Alfort, réquisitionnés d'urgence, qui ont eux aussi observé les symptômes de cette maladie ne semblent pas avoir reconnu la maladie du charbon. Ils ont parlé de typhus, puis de

peste bovine.

Les symptômes, l'évolution

Les principaux symptômes observés : le poil hérissé, les oreilles basses et pendantes, dégoût, manque d'appétit, tristesse, abattement, larmolement auquel succédait une sécrétion de matière épaisse, des mouvements vacillants dans les parties postérieures, des douleurs aussi.

Guyot¹⁸ observe que les bêtes se pliaient jusqu'au sol quand on leur touchait l'échine ou elles se relevaient et formaient le dos de chameau quand on leur pinçait la peau sous le ventre. Il remarque également une sorte de crépitation au toucher de l'échine. Tous ces

symptômes sont confirmés par Dominique de Vergès Syndic Général des Etats du Pays de Béarn.

Les propriétaires ont observé les même signes, mais certains, sans doute parce qu'ils avaient connu les épizooties précédentes croyaient retrouver les symptômes du "charbon ". **Cette maladie provoquait des pustules dans la bouche des bovins. Ces pustules produisaient des sécrétions noirâtres, d'où le nom de charbon donné à cette maladie.**

Il semblerait que cette maladie qui avait déjà frappé souvent le cheptel béarnais était la plus redoutée par les éleveurs qui la craignaient autant que les attaques des bêtes sauvages, notamment du loup. Si bien qu'ils l'avaient appelée : "**le loubet**". Ce nom fut repris pour désigner cette nouvelle maladie, encore plus terrible.

Confronté à l'ampleur et la rapidité de l'épizootie, l'Intendant d'Aine fit appel aux hommes de l'Art, les élèves de la toute nouvelle Ecole Royale Vétérinaire d'Alfort.

Guyot fut celui qui fut envoyé en Béarn. Il conclut :

« Fièvre maligne, putride et pestilentielle, éminemment épizootique et contagieuse, elle s'attaque de préférence aux bœufs forts et robustes. »

La maladie évoluait rapidement, Guyot en témoigne :

"Peu après avoir observé les premiers symptômes, les naseaux, le museau, la bouche, les estomacs et les intestins étaient les premiers attaqués par l'inflammation et la gangrène. Puis le système nerveux était atteint : convulsions, spasmes. La bête était atteinte de diarrhée puis de dysenterie. Le côté pouvait enfler. Les yeux étaient tuméfiés et bouffis, d'où sortait une humeur gélatineuse et purulente. Le pus sortait par les narines, le cartilage du nez se désagrégeait. Mais pas de toux. L'animal atteint périssait le 5^e ou 6^e jour. Peu de bêtes en ont réchappé."

Il affirme aussi:

"Que la matière cérébrale des cadavres était, à peu près complètement, détruite."

¹⁸ Guyot est un élève vétérinaire, réquisitionné par les autorités et envoyé en Béarn pour aider à soigner l'épizootie

Les remèdes

Face à la maladie et principalement face à des symptômes déroutants, les propriétaires, aidés souvent par le maréchal ferrant, ont utilisé leurs **recettes** héritées des expériences précédentes. Recettes où les prières et formules magiques se mêlaient aux drogues et préparations d'apothicaire. Sans grand succès, on connaît l'hécatombe.

Les hommes de l'Art, appelés à la rescousse ont été tout aussi impuissants. Mais leurs recettes n'étaient guère plus élaborées.

Dans le rapport, que fit Guyot aux autorités et qu'il intitule : "recettes" (A D P A – C 286), il énumère tous les remèdes qu'il a administrés, tous les soins qu'il a préconisés et toutes les observations qu'il a pu faire lors des autopsies qu'il a pratiquées. Cela ressemble plutôt à un plaidoyer pour sauver son honneur devant l'échec. Il écrit en conclusion:

*"le troisième temps est annoncé par des déjections noires dont j'ai parlé cy-devant, par des frissons, par des tremblements et par des plaintes. C'est le moment le plus redoutable, c'est aussi le dernier où la nature ne tarde pas à rendre à la terre ce qu'elle lui doit, **aussi, tous les secours de l'Art sont en défaut. ...**"*

Quels étaient ces remèdes que proposait " l'Art vétérinaire " à cette époque? – Le rapport de Guyot:

Guyot représentant officiel de l'Art vétérinaire pour cette région, recommandait la prophylaxie autant que les soins. Dans son mémoire, il explique à la fois les mesures qu'il a prises et les remèdes, qu'il a tenté vainement d'appliquer, tout en les recommandant pourtant encore:

- " une bonne litière, une étable maintenue en état de grande propreté, l'air renouvelé et purifié par des parfums de toutes espèces : bois de genévrier, de genêt, toute sorte de plantes aromatiques communes dans ce pays; telles que lavande, origan, pouliot, menthe, romarin, et, avec de la résine, le goudron, le soufre, l'encens, les baies de genièvre macérées par le vinaigre, ainsi que par la seule évaporation de ce dernier acide."
- "lavage de la bouche avec un linge trempé dans l'infusion des aromates dans laquelle on délayait de la thériaque ainsi que du camphre."
- " on faisait humer à ces malades des vapeurs d'eau douce qui étaient des décoctions de plantes émollientes, la tête soigneusement recouverte."
- "on aura grand soin de bouchonner et frictionner le corps des malades avec des bouchons de paille imbus de vinaigre ou de décoction de plantes fortes et aromatiques..."

Bien qu'ayant vainement appliqué ces remèdes il préconisait également :

- la pose de vésicatoires, la pose de sétons dans le fanon de la bête malade, des lavements, jusqu'à vingt par jour! la diète, des breuvages d'eau simple, mais blanchie avec de la farine de froment ou de seigle, acidulée avec le vinaigre ordinaire ou le " vinaigre des quatre voleurs" , additionnée de nitre ou de décoctions .
- la saignée, suivie "d'un bon bouillon composé de feuilles d'oseille, de bourrache, de graines de lin et de racine de guimauve, additionné de nitre de camphre et d'esprit de vin..."
- "si l'inflammation paraissait un peu apaisée et qu'elle fit entrevoir quelque espoir de guérison", l'indication à saisir était de passer à l'usage de quelques purgatifs minoratifs pour balayer et entraîner le reste de l'humeur morbifique.

*" Nous l'avons fait, nous avons même répété l'administration, **mais la maladie ayant été plus forte que le remède, les animaux ont succombé.**"*

Les « médicaments » de l'époque dataient du moyen âge ou même d'avant Jésus-Christ. Ils étaient concoctés avec des plantes et les ingrédients de cuisine et se présentaient le plus souvent sous forme de pâte plus ou moins épaisse : l'**électuaire**. On utilisait l'**orviétan**. Mais ;on se servait encore, par exemple, de la **thériaque**, contrepoison, inventé par Mithridate, amélioré par les médecins de Néron.

On voit bien que les remèdes des apothicaires et vétérinaires n'étaient guère plus évolués que ceux que les paysans se transmettaient de père en fils, et qu'ils n'ont guère été plus efficaces.

Seules les mesures de prophylaxie ont pu stopper la progression de la maladie.

L'**orviétan**, était un électuaire composé de 54 drogues, ramenées à 26 dans sa version moderne. Parmi les ingrédients, on y trouvait des racines de gentianes ou de valériane, de l'écorce d'orange ou de citron, de la cannelle, mais aussi, des feuilles de chardon béni et de la vipère sèche.

Les mesures prises par le gouvernement pour enrayer les épizooties

Suite à l'épizootie de 1746, le roi avait rendu un arrêt en Conseil d'Etat pour décider des précautions à prendre pour éviter la communication des maladies. Arrêt qu'avait fait publier l'Intendant du Béarn à cette époque et qui fut repris et publié à chaque épizootie. Notamment en 1771 où la maladie a été rapidement maîtrisée.

Il fut remis en vigueur et republié le 28 juillet 1774.

« .. étant informé que les bêtes qui meurent communiquent la maladie aux autres bestiaux si on n'a pas le soin de les en écarter et d'enterrer profondément les bêtes mortes, étant ainsi arrivé que des animaux qui les ont flairés ou qui en ont mangé sont morts de la maladie.... Nous ordonnons aux propriétaires de bestiaux de faire enterrer profondément les bêtes qui mourront, même avec leur cuir....à peine pour les propriétaires qui ne les auraient pas profondément enterrés ou qui leur auraient tiré le cuir ou peau, de 300 livres d'amende, en faveur des habitants du lieu qui auraient perdu des bestiaux ou des pauvres de la paroisse. ... » *fait à Pau le 28 juillet 1774*

Dès le 11 juillet 1774, l'intendant d'Aine multipliait les interventions :

- Pour faire appliquer l'Arrêt du Conseil d'Etat
- Pour préciser les précautions à prendre et empêcher le contact entre les animaux sains et malades.
- Faire distribuer des "recettes" et des remèdes indiqués par les gens de l'Art
- Faire venir plusieurs élèves de l'Ecole vétérinaire pour diriger les services.
- Pour publier des recettes.
- Pour interdire aux bouchers de débiter des jeunes boeufs, des vaches et des veaux.
- Pour interdire d'amener des bovins dans les foires ou d'en faire passer d'une Communauté à l'autre.
- Le 30 juillet, suivant l'ordre de Bertin, il signe un arrêté pour interdire tout échange ou exportation des porcs et des ovins vers les pays étrangers. Afin de les réserver pour la consommation des habitants.)

La perte de leurs bestiaux ruinait les propriétaires. La misère s'installait. Devant la nécessité de reconstituer leur cheptel indispensable pour le travail de leurs champs, certains se laissaient tenter par la fraude. Profitant de leur misère, quelques trafiquants les tentèrent en leur proposant le rachat des peaux des bêtes mortes. Plusieurs trafics de cuir tiré des bêtes malades ont été découverts et sévèrement punis.

Pour parer à cela, les peines encourues furent aggravées et les mesures devinrent plus contraignantes.

Le ministre Turgot rend ces mesures exécutoires. Il réquisitionne l'armée. Les troupes purent visiter les étables, les écuries, granges et tous les autres bâtiments des fermes. Les Jurats avaient ordre de leur prêter main forte. Les habitants étaient tenus de déclarer la maladie de leurs animaux sinon on leur infligeait 500 livres d'amendes (dont un tiers revenait au dénonciateur).

Par contre si les victimes avaient été déclarées abattues et enterrées selon l'obligation, les propriétaires pouvaient recevoir une indemnité d'un tiers de la valeur des bêtes. L'argent de cette indemnisation était pris sur le trésor royal. Louis XVI versa un million de livres en deux fois. De grands formulaires furent distribués à chaque Communauté pour recueillir les déclarations des habitants. Les Jurats et experts faisaient, sous serment, une estimation de la valeur de chaque bête pour compléter cette déclaration. (Ce sont ces listes qui sont reproduites plus loin.)

L'obligation d'abattage s'accompagne d'impératifs plus contraignants :

- **Dépeçement des bêtes, mise en pièces pour décourager une exhumation destinée à récupérer le cuir dont le transport propagerait le mal.**
- **Enterrement à dix pieds de profondeur**
- **Fermeture immédiate des fosses après versement de chaux vive.**

Quelques mesures supplémentaires: (ADPA – C 287)

- ⇒ Défense à toute personne de faire écorcher les bêtes mortes à peine de 500 livres applicable moitié aux pauvres du lieu et moitié au dénonciateur et, prison pour ceux qui s'emploient à lever ou transporter les peaux.
- ⇒ Le 3 novembre 1774, Turgot, envoi une lettre à l'Intendant, approuvant la demande d'autoriser un emprunt de 40 000 livres, sur les fonds imposés pour les Ponts & Chaussées, pour acheter des chevaux.
- ⇒ Les remèdes qui devront être pris chez l'apothicaire ou la droguerie seront payés par la Communauté.

Des mesures prophylactiques sont indiquées :

- ❖ ne pas mélanger les autres animaux aux bovins,
- ❖ visiter souvent le bétail,
- ❖ éviter de porter des vêtements de laine,
- ❖ se laver les mains, le visage et les cheveux avec du vinaigre.
- ❖ désinfection à l'eau de chaux et vinaigre du matériel qui sert à nourrir,
- ❖ parfumer au genièvre, aérer les étables.

Plantes et ingrédients recommandés pour la désinfection:

- ❖ vinaigre à l'état de vapeur,
- ❖ fumée de bois de genièvre, romarin, genêt; baies de genévrier macérées dans l'encens, ou, de la poix séchée; camphre et gousses d'ail suspendues au plafond. ...

Conséquences :

Les dernières mesures concernant les conditions

d'enfouissement des victimes de l'épizootie, très contraignantes et l'intervention de l'armée provoquèrent des troubles dans la population.

Il reste dans le Béarn (moins la vallée d'Aspe) à la fin de l'épizootie, seulement un cinquième du cheptel. Les bovins étant presque exclusivement utilisés aux labours et à la traction des charrettes, les conséquences de cette catastrophe sont lourdes pour la population qui est au bord de la famine. Au début de l'année 1775, les champs sont à labourer et il ne reste plus de vaches ni de boeufs pour tirer la charrue.

Turgot conseilla l'utilisation de brassiers pour remplacer les attelages et préconisa, pour faire face à la famine, la culture accrue du maïs et surtout de la pomme de terre.

Une tentative d'importer des chevaux pour les remplacer échoua. Une importation par mer de vaches bretonnes ne semble pas avoir eu plus de succès. J. Caput cite : « seule la race blonde, par sa vigueur naturelle, put reconstituer ses pertes »

Pour donner une idée des difficultés auxquelles ont été confrontés nos ancêtres à la suite de la perte de leur bétail nous rapportons un document conservé aux Archives Départementales (C – 287). Cet appel au secours d'un habitant de l'isle-Jourdain pourrait avoir été formulé par nombre de paysans du Béarn qui ont vécu la même situation.

Ce père de *famille de l'Isle-Jourdain "supplie un secours pour la culture et le labour qui est de 3 champs"*. Il a perdu tout le bétail de sa métairie: 4 boeufs, 2 vaches et une génisse de 9 mois. Estimés à 400 livres la paire de boeufs, 200 la paire de vaches et 90 pour la génisse. Soit un capital de 1040 livres *"sans compter les 40 livres qu'ont coûté les remèdes et le "maréchal qui les a soignés."* :

Lettre à M. de Fournet Intendant des Généralités d'Auch et de Pau

Monseigneur, je prends la liberté de joindre à cette lettre un placet qui contient la perte du bétail que j'ai perdu depuis le 5 octobre 1774 jusqu'au 3 janvier suivant, perte d'autant plus considérable que je me vois hors d'état de la remplacer si vous n'avez pas la bonté de m'en fournir les moyens, nous voyci au temps où il faut nécessairement commencer d'ouvrir les terres pour préparer aux semences prochaines; je me flatte, Monseigneur, que vous serez touché de l'état où je suis, j'ai un fils qui sert en qualité de Garde du Roy auquel je donne une pension, une famille à entretenir. Toutes ces dépenses me mettent hors d'état de remédier au malheur qui m'est arrivé; si vous avez la bonté de m'accorder quelque secours le plus prompt sera le meilleur. Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : noble Louis Isaac de Robert de Labirane

Une conséquence indirecte fut le mécontentement de la population à cause de la présence de l'armée. Un an après l'extinction de l'épizootie, les soldats étaient toujours cantonnés dans les villages et contrairement aux réglemens en vigueur, les habitants étaient tenus de les nourrir.

Cette présence de l'armée a laissé également des traces dans les registres paroissiaux (des naissances d'enfants naturels.) Par exemple, à Vielleségure où l'on apprend à cette occasion, que le régiment qui y stationnait alors, venait de Montpellier.

Les "recettes"

Un microfilm conservé aux ADPA sous le n° 1 Mi 98 contient trois documents contenant des "recettes" vétérinaires :

- Un document manuscrit qui a appartenu à Jean-Pierre LACRIQUE habitant à la ferme Cette dans la commune de Lagor. (Ce manuscrit est la propriété de la famille Poey de Lagor.)
- Un autre manuscrit plus tardif (1841) appartenant à Pierre Roussel de la commune d'Aubertin.
- Un document imprimé et publié par ordre de M.M. les Syndics Généraux du Béarn en 1783 sur les remèdes préservatifs contre la maladie qui attaque les bêtes à cornes dans divers cantons.

Quelques passages de ces documents ont été extraits :

Le manuscrit de Lagor – ou manuscrit de Lacrique

Les premières pages toutes rongées du manuscrit de Lacrique, ne laissent pas apparaître de date précise. Cependant les registres d'état civil ont permis de savoir que son propriétaire (peut-être son auteur), originaire de Monein, vivait à **Cette**, dans la paroisse de Lagor dans le dernier quart du XVII^e siècle. C'est dans la maison **Cette** que le parchemin a été retrouvé.

On trouve par exemple, dans ce manuscrit des recettes pour soigner:

- ❖ *"une bache qui se trouve en peine de rendre son petit qu'elle a dans le corps"*
- ❖ *une bette qui a perdu son "armougail"¹⁹*
- ❖ *une bette qui a été "estamaté" par la chaleur²⁰*

On trouve également une prière à St Roch pour préserver de la peste et un conseil fort judicieux :

"si on connaît une bette malade il faut la regarder et y mettre le sens"

La recette intitulée "**pour le laxis des bettes**" date sûrement ce manuscrit de l'époque de l'épizootie de 1774-1775. elle est reproduite ici entièrement, et les commentaires sont authentiques

Pour le laxis des bettes

Sy une bette tremble des pieds de derrière vous lui metterés la main au corps (marque de laxis) Vous netoyerés et après vous la saignerés un peu par devant

NE plaise à dieu qu'il arive ces mals il s'en suit après le loubet ou peste.

Pour le loubet ou peste

Sy une bette a les oreilles ou cornes froides Et qui plaint. C'est signe qui a loubets ou peste vous prendrés deux racines de citre(ellébore) et vous luy meterés à la poitrine 24 heures

Après vous fairés un breuvage avec grains de genièvre et avec poivre et avec aigh et une bouteille de vin blanc le melé tout en faire prendre à la bette -

Références: le manuscrit de Lacrique a fait l'objet d'un ouvrage: Radiographie du manuscrit Lacrique, recueil de recettes vétérinaires (XVIII^e s.)

Par Jeanne Soust qui a été publiédans le numéro spécial de "réclams" de décembre 19889

¹⁹ Une vache qui ne rumine plus.

²⁰ Une vache qui a une insolation.

Recette publiée par ordre de MM les Syndics généraux du Béarn
Des remèdes préservatifs contre la maladie qui attaque les bêtes à
corne dans divers cantons.

Par les sieurs Bazet et Tanon, artistes vétérinaires au service du pays.

Les symptômes extérieurs de cette maladie se manifestent tels qu'ils ont été décrits dans le mémoire du sieur d'Orfeuille, artiste vétérinaire, publié par ordre de M. l'Intendant. On voit des animaux qui tombent morts sans avoir donné aucun signe de maladie; d'autres perdent l'appétit, ont le poil hérissé avec fièvre ardente. Quelques fois il paraît une tumeur sur quelque partie du corps, qui grossit à vue d'oeil, la gangrène se déclare, et la maladie devient mortelle dans peu de temps.....

Moyens préservatifs:

- ❖ Une petite saignée au col suivant l'usage.
- ❖ Faire avaler aux bestiaux, à jeun, pendant huit jours, un bon verre de vinaigre, dans lequel on aura fait macérer, pendant la nuit, environ huit gousses d'ail par chopine. Dans les lieux où on ne pourrait point se procurer du vinaigre, on donnera au lieu de breuvage, une bonne chopine d'eau dans laquelle on aura fait dissoudre du sel de nitre, une once par chopine d'eau.
- ❖ Mener le bétail à l'abreuvoir 4 fois par jour dans des eaux courantes ou des fontaines; et, si l'on suspecte la qualité des eaux, les faire boire souvent dans les étables, en jetant dans l'eau un filet de vinaigre et une poignée de farine de froment.
- ❖ Leur donner du fourrage sec avant de les envoyer au pâturage.....
- ❖ Enlever le fumier des étables, les tenir très proprement, les parfumer avec des herbes aromatiques, y pratiquer des ouvertures opposées, pour que l'air circule librement.
- ❖ Enfin dans les paroisses où la maladie s'est manifestée, ou voisine de celles où les bestiaux ont été attaqués, il est prudent de faire des cautères en perçant les fanons avec une broche rougie au feu; d'où il résulte ordinairement une tumeur plus ou moins grosse qu'il faut extirper si elle est adhérente à la partie antérieure de la poitrine; si, au contraire, elle est flottante dans le fanon, il faut faire une incision dessous pour favoriser l'évacuation par voie de la suppuration. On lavera de suite la plaie jusqu'au fond de l'incision avec du vinaigre dans lequel on aura mis du sel et de la suie de cheminée. Lorsque la suppuration s'établira, on pansera la plaie avec l'onguent basilicum, et à défaut de cet onguent, avec de la graisse douce.

Moyens curatifs:

Si l'on aperçoit quelques signes de la maladie, il ne faut pas user de la saignée, mais il faut se hâter

- ❖ D'employer le cautère au fanon, comme il est dit ci-dessus, et s'il se manifeste quelque tumeur sur quelque partie que se soit, on doit se hâter de l'ouvrir avec un instrument tranchant et passer dans l'incision un fer rougi, panser la plaie comme il est dit ci-dessus;
- ❖ Leur donner immédiatement après l'opération, deux onces de vinaigre dans lequel on aura délayé une demi-once de thériaque, et à défaut de vinaigre, on dissout la thériaque dans une demi-chopine de bon vin. Le jour suivant on usera des remèdes prescrits ci-dessus comme préservatifs.
- ❖ Tenir les bêtes malades à la diète.
- ❖ Leur donner souvent de l'eau blanchie avec de la farine de froment;
- ❖ Leur donner des lavements avec des décoctions de mauves ou de son de froment.

A PAU
De l'imprimerie de Pierre Daumon
Seul imprimeur du Roi, du Parlement, et des Etats Généraux de la Province
Près l'Hôtel de Ville
1783

Extraits du manuscrit de Pierre Roussel:

Soixante-six ans après l'épizootie, il semblerait que l'on craignait encore le Loubet et les "recettes" n'avaient guère évolué:

PREGAM deu loubet deu bestias.

Au nom de Dieu, Loubet jou les conjury, au nom de Dieu et de la vierge marie et de monsieur St Jean, monsieur St Philippe que non ayes aprene brangues ni arrodits au corps de quesle N... au nom de Dieu que ayes a dessar coum lo sau en laigue en aquesle d'arié mont . (cean) jetté sau en une larisse d'aigue et far lou signe de la croutz +en disen après fiat + fiat + fiat + oremus de se est per sanitatis salutatis bonitis admitis tolle formati oremus + + + mau connegut ou non inconnegut jouque te conjury au nom de Dieu y de la vierge marie et de monsieur St paul et de la cour céleste. Très paters très ave maria les angely fiat + fiat + fiat + l'évangile (...) santi evangeli secundum Joanem- gloria tiby domine.

In principio erat verbum.....

Conséquences dans nos Communes du Canton de Lagor et de la Vallée du Làà :

Cette terrible maladie épizootique a particulièrement frappé les Communes de notre Canton. Pour la seule Sénéchaussée d'Orthez, **4258 bœufs** sont morts de cette maladie, **3492 vaches** et **1087 veaux et génisses**. La plupart des victimes avait été frappée avant le 1^{er} janvier 1775, et la maladie a disparu vers le mois d'octobre 1775. Il restait peu de bestiaux dans les villages. Il semble pourtant que certains avaient contracté la maladie et y avaient survécu.

Le registre C 1317 contient de très grands formulaires imprimés que chaque Communauté devait remplir.

Outre les renseignements concernant le nom des propriétaires et le nombre de bestiaux morts ou réchappés, il y avait aussi une colonne pour l'estimation de la perte. Cette estimation était faite et certifiée par les jurats et leurs assesseurs et le bayle quand il y en avait un.

L'ordre des déclarations des propriétaires est presque partout le même que lors des recensements. Ces listes nos invitent donc à une promenade à travers chacun des villages.

Il est à regretter que les formulaires des Communautés de Mourenx, Noguères, Bésingrand, Lagor, Lacq, Abos, Os-Marsillon n'ont pas été trouvés aux ADPA. Cela ne signifie pas que leurs bovins n'ont pas été contaminés.

Les listes suivantes ont été copiées sur les formulaires de déclaration des Communautés. Dans la première colonne: le nom du propriétaire, dans la seconde (B) le nombre de boeufs morts, dans la suivante (V), le nombre de vaches et dans la dernière (G) le nombre de veaux et de génisses.

Sur les formulaires se trouvait notées l'estimation de chacune des bêtes mortes et la somme totale de la perte de chaque déclarant, en vue de l'indemnisation qui était prévue d'un tiers de la valeur de la perte. Nous n'avons pas reproduit cette colonne.

Les annotations de jurats, en fin de formulaires a été reproduite textuellement et encadrées.

Les noms en italique sont ceux qui ont déclaré des pertes après le 30 janvier 1775.

Maslacq

NOMS DES PROPRIETAIRES	B	V	G
Vidau	5	2	2
Benedit	3	2	1
Pierre Lamourelle, métayer à Moureu	2	3	
Bernard Lamourelle, métayer à Moureu	4	3	
Le métayer de Tétignax	5	3	2
Le Basque	1	2	1
Bouheben métayer de Mr Barrau	4	2	1
Hortanner	2	2	
Lamourelle métayer de Mr Barrau	2	4	2
Gabar	1	2	
Mirassou	2	1	1
Lapouble	2	2	
Fourquet		2	
Fourg		2	2
Naulé	2	2	

NOMS DES PROPRIETAIRES	B	V	G
Escudé		2	
Viguiet		2	
Lassauguette	2	1	
Guichat	2	5	
Bragard dit Séré	3		
Perraix ayné		2	1
Cabé	2	2	
Vicat du prêtre	2		
Portepaa		4	2
Prébende	3		
Pehargou ayné		2	1
Lahitte	4		1
Vicat de l'église		1	1
Couture	2	2	
Camet		2	

NOMS DES PROPRIETAIRES	B	V	G
Baquer		2	
Lembeye de haut		3	
Beret	4		
Mandencq	1	1	
Francine	2	1	1
Le sieur Haurie	2		
Malé métayer de madame de Laussat à Hayet	6		
Lespéer métayer de Mr le baron d'Arboucave au Hia de Làà	3	2	
Lassalle		2	2
Le cadet de Boucou à Bésiade		2	
Hourcade		2	2
Pugail		2	
Campagne dit Sallenave		2	
Tamon		2	
Cabiroo		2	2
Maille		4	1
Andribet		2	
Haubois métayer de Mr le baron d'Arboucave	2	4	1
Labadère métayer du baron d'Arboucave	2	6	
Maussacq métayer de Mr Barrau	1	2	2
Labesiau		2	
Salebartet		1	2
La veuve de Lavignotte		2	

NOMS DES PROPRIETAIRES	B	V	G
Casetien		2	
Sassin di Chourt		3	2
Jean Pinau au moulie		2	
Le cadet de Laubadere		1	
Mr de Castetnau	3	2	6
Biben	3		1
Le cadet de Fourcade à meste Guilhem		2	
Laborde de la carrère		2	1
Lespéer métayer au Hia de Làà		1	
Tuquat	1		
Total :	124	191	47

"Le dernier mort étoit octobre.

Il reste 47 têtes dont 2 q achetées novissime et qu'on entrer par permission de Mr Lar Officier Commandant détachement du Vicq de Larb.

Signé : de Chardiesse, Bellocq, lieutenant de maire; et Sereys, jurats.

Communauté de Sarpourenx

Noms des propriétaires	B	V	G
Gestàa		6	3
Basquou		2	
Heugarés		2	
Lajuz		4	2
Hauret		4	1
Menou	2		
Casaubon		1	2
Casterot		2	
Crideloup		2	
Bourgade	1	3	1
Hau		1	2
Bergez		5	1
Deban		2	2

Noms des propriétaires	B	V	G
Loustau		2	
Haurie		1	2
Laborde		5	2
Bourdiu	2	2	1
Pont		2	
Tronge		2	
Castereg		2	
Malardenx	6	2	3
Cazenabe	2		
Lassalle		3	1
Maucoo		2	
Minvielle		3	3
Total:	13	60	26

"La maladie a cessé avant la fin du carême dernier. Reste que 6 têtes ont passé par la maladie épizootique ensemble une paire qui n'ont connu aucun mal de plus on y a introduit le nombre de 14 têtes, en ce c 5 qui avait subi la maladie et qui ont été achetées avant la fin du c dernier d'où il y en a produit de ceux-cy quatre petites qui est reparu si depuis le mois d'octobre dernier.."

Signé : Courtez, Larroudé; Lajus; jurats.

communauté de Biron

Noms des propriétaires	B	V	G
Peyré		1	
Pargeu		1	1
Bettat		1	
Bragard	1	2	
Lahargou		1	
Coustet	1	1	
Billerre		1	
Loustaunau		4	1
Navarrot	1		1
Jeandebéarn		1	2
Marsery		1	2
Larrouyat	2		2
Soupern	1	2	1
Lannes	1		

Noms des propriétaires	B	V	G
Labrit		2	
Maupoey	2		
Laborde	3		2
Haudebas		2	
Lahitte	1		
Bonnecaze	2	2	
Labartette	2		3
Mouleres		2	1
Lat		2	1
Taillure		2	1
Larrouder			1
Lahitte	3		
Pédeborde	1	1	
Total :	21	31	19

"La maladie a cessé depuis le 20 octobre. Il reste 99 té bétail"

Signé : Bourdiu, Greitez, jurats.

Làa-Mondrans

Noms des propriétaires	B	V	G
Andriu	2	3	1
Andrivet	2		
Trouilh		3	
Larroque		2	
Hourcade	3	1	
Camet		2	1
Camet gendre		2	2
Bailou	3		
Cassou		2	
Agouez	3	1	
Louhau	4		
Cammar	1		1
Lascaler		2	
Angladette	4		
Sarrailh		2	
Le Basque		2	1
Lassère		2	
Latuste		2	
Métairie de Mr de Làa		5	1
Lahitette	2	2	

Noms des propriétaires	B	V	G
Lahitte	2	2	2
Laberdotte	2		
Pinssun	6		
Laberdine	5		
Hourcarrieu	2		2
Burret	2		
Planton		2	1
Mr de St Martin	1	1	1
Cazenave	1	2	2
Perrot	2	2	1
Arriussecq	1	3	2
Vignau		2	3
Lahourcade		1	
Bonpar	1		
Carriou		2	1
Patrâa	4		
Hariou		2	2
Mondran debaig	1	2	
<i>Agouez</i>	2	2	

Noms des propriétaires	B	V	G
<i>Arriussecq</i>	2		
<i>Cahuet</i>		1	2

Noms des propriétaires	B	V	G
<i>Vignau</i>			1
<i>Total:</i>	58	58	26

"Les quatre derniers noms de cette liste concernent les habitants qui ont perdu des animaux entre le 30 janvier et le 26 novembre 1775. Les déclarations concernent les pertes d'avant le 30 janvier 1775.) ce qui fait un total des pertes de 54 bœufs, 51 vaches et 26 veaux et génisses. "

à la suite de cette liste, la déclaration suivante:

« dans la Communauté de Làa et Mondrans y reste encore 21 bœufs, 12 vaches et 12 veaux et génisses. La maladie épizootique a cessé de se manifester au mois de septembre dernier.

Nous les Jurats de la Communauté de Làa et Mondrans déclarons et certifions le présent état véritable en foi de quoi avons signé, fait à Làa le 26 novembre 1775. " Ont signé :Mondrans, Croharré et Hourcade, jurats.

ozenx

Noms des propriétaires	B	V	G
Bernet Lacoste	3	1	1
Castihou de haut	2		
Bellaucq à gasailhe		2	
Heugaas	4		
Mondieugt	4	2	2
Montesquiut	2	3	1
Lacoureige		2	
Haricq	2	2	
Larroder	2		

Noms des propriétaires	B	V	G
Labarthe	4		
Bettat à gasailhe	2	1	
Pedehontaa	2		
Laborde	2	2	
Loustau marchand de bœufs	4	2	1
Lahitette		1	
Campagne à gasailhe		1	
Bergeret	2	2	
Couture	2	1	1

Noms des propriétaires	B	V	G
Laplace	2	1	1
Le même Laplace	2		
Pouyarty		4	1
Lahittau	2		
Lahitolle	2		
Cazanave		1	
Vignau	4		
Labarthe		2	
Guichebaron	2	3	
Hourcade	2	1	1
Paul fermier à l'abeye	4		
Peyrebonne		2	
Labaigt		4	
Manescau	4	1	1
Gerton		2	1
Puyou		1	1
Capdecoste	3	2	
Castilhou de bas		2	

Noms des propriétaires	B	V	G
Bordenave		2	1
Piquemilh		1	
Lalanne	4		
Lacave de baigt		2	
Lacave dessus		2	
Labaig		1	
Laplace		2	
Lahitolle		1	1
Lalanne	2		
Manescau	1	2	
Gerton	2		
Maysonnave		2	
Mondieugt	2		
Paul Bayliou fermier	4	2	2
Loustau	2		1
Pédehontàa		2	
Haricq et Caubet		2	
Total:	48	51	12

"La maladie a cessé le 8 novembre 1775. Il n'y a plus de têtes."

Signé : Bernet Lacoste, Montesquiut Serres, jura

Loubieng

Noms des propriétaires	B	V	G
Coy		2	3
Vignasse		2	
Larrieste		2	
Billère		2	
Cuyeu	3		1
Coudegrace		2	
Chardiesse	2	2	2
Barlonguère	2	5	1
Mesplatère	1	3	3
Bergeron		3	1
Artigouha	4	3	
Lafon	2		
Mounet	2	1	
Baché		2	3
Boustuque	3	3	2
Betbeder	2	5	2
Hailleretz	4		
Traquasse		2	1

Saubiste	2	2	
Massey	2	1	1
Mausaine	2		
Lagoarde	2	1	
Cambot	1	1	
Sarraillet		1	
Pastoureu	2		
Gassie	2		
Lacroutz	5	2	1
Lannes	3	1	2
Tachoare	3	1	1
Tauzi	2		3
Bernadhau	2	2	1
Bernet	3	2	
Cassou	1	1	
Bergeroulet	1		
Maisonnave		2	
Capdelàas	4	4	2
Cazière	2	4	5

Constanty		2	
Conques	4	1	1
Brocar		4	
Lalas	1	3	4
Gouyat		7	1
Poublan	2		
Lalanne		2	
Larrus	2		
Campagne	2	2	2
Hourmalagués		5	1
Lasserre	2	4	1
Cabanné	4		
Tignart	2	2	2
Bordenave Gazette	1	1	1
Houcarrieu	1	2	1
Lapouble		2	1
Caumayou	2	2	
Mr d'Ozenx	4	2	
Trebucq	2		
Hourcloncq	4	1	
Laplace	2	1	1
Bouheben		4	3
Bellaucq	2	2	2

Maisouette	2		
Moumeing		2	
Heugar		5	1
Vignau		2	
Latuste	2	3	2
Lacave	2	2	2
Quoatemas		3	1
Ramongassie	2	2	1
Lavigne		2	
Pondepeyre		2	
Taillade des Ahittes	2	2	2
Arricau	3	2	
Lajuzon	1	1	1
Taillade des Haillerets	2	3	1
Sarrail	2	2	
Bras de castaing	6	2	
Larroque		4	
Hau de Dagoïn		2	1
Supervielle		2	
Mousqué	3	5	
Hourgalabes	2	4	2
Bordenave		2	
Le Plaa	3	1	

Tilh	4	3	2
Claverie	3	1	
Camdehau	2	2	
Camharie	6		
Barsallonne	4	1	1
Le Nin	2	1	
Crestiàa	2	2	3
Recolle	1	2	1
Lannes des Ahittes	2		
Lahitte	4	2	
Lavie		1	
Chardieu	2		
Bourdette	2	1	1
Lognés		2	
Castaing		3	
Bonnehon	4	1	1
St Jean		2	1
Hayet	1		
Benedit	2	3	3
Puharré		2	1
Lembeye	1	4	2
Pucheu	3		
Laubaret	3	1	

Mayou dessus	2		
Montauban	3	1	2
Boy		2	2
Domengé	6	2	
Lassègue		2	1
Tourangé		2	
Puyou	2	2	
Serbou	4	2	
Touyaret	2		
Barsalonnette		2	2
Millet		2	
Luns	2	4	
Hauret	3	2	3
Moulier		5	
Bergerou		2	
Estecamp	2	2	1
Gentiu	1	1	
Louthé		2	1
Souritaing		2	
Cazenave		2	
Ibarcq	4	1	
Chicourrat	2		2
Beguer		1	

Davanhou		2	1
Mayou debaigt	3	1	
Peyré		2	
Cazaux	2	2	
Hiarot		2	1
Baradat	3	2	1
Loustau	2	2	
Berger		2	3
Bouillon		2	1
Bourdieu des Ahittes		2	
Bourdieu des Hailleret		2	
Hourcq	1	3	
Poey		2	1
Le munier de Lassalle			2
Après le 30 janvier 1775			
Lajuzon		1	2
Ramongassie		1	1
Casaux		2	
Maysouette		1	
Camharie		1	
Estecamp		1	
Puyou	2		
Bernadhau	1		

Saubiste		2	1
Puharré		2	
Lacave		2	
Bouheben		1	
Campagne	1		
Sarrail		1	1
Journade		2	
Mayou dessus et hau de Larroque 2 vaches chacun		4	
Souritaing		2	
Lacrooutz		2	
Candau	3		
Bordenave fin		2	
Hourcloncq		2	
Laplasse	2	2	
Benedit	2		
Chicourrat	1		
Montauban		3	1
Domengé		2	
Arricau		2	1
Bergeron	1		
Lalanne		1	
Tauzi	1		
Luns	1	1	

Houmalaqué		1	
Poey		1	
Baradat		1	
Baché		1	

Lagoarde		1	
Lucat		2	
Total:	247	328	128

"La maladie a cessé depuis 23 jours. Il reste 39 boeufs, 22 vaches et 11 veaux et génisses qui sont passés par la maladie. Et il reste 9 boeufs, 49 vaches et 22 veaux et génisses qui n'ont pas connu la maladie."

Signé: d'Ozenx, maire; Bellecave, Lacrouz , Hourcloncq, jurats; Cout Benedit et Pistrot Lasserre, assesseurs.

A la suite des listes, est consignée une autre déclaration pour six vaches qui ont été abattues sans qu'elles n'eussent été connues malades, avec la remarque que peut-être certains de ces déclarants ont été attirés par la promesse de dédommagement."

Communauté de VIELLESEGURE

Noms des propriétaires	B	V	G
Lavigne		3	
Cherps	2	2	
Sarrailh	2		
Lassère	2		
Plàa		2	
Lasbiste		1	
Barletton		3	1
Peyrède		2	
Fourcade		2	1

Sarrailh Hoo		2	
André Bordenabe	2	2	1
Lagouardes	2	2	
Lavigne		2	
Menjou		4	
Gertoux : métairie du château	6	3	1
:métairie de Casaus	4	4	1
: métairie de Lartigau	2	2	2
Chardine		1	
Bourras	2	3	

Goundry		2	2
Pusseing	4	2	2
Herran	6		
Casting	2	2	1
Couchez	4		
Lagrange		4	
Prat		2	
Herranet		2	
Jasses		2	1
Bernède	4	4	2
Hiay	4		
Laborde		3	
Lacomme	2	2	2
Marque		2	
Monclàa		5	
Lavie	2		
Serres	2	1	
Barrère	3	6	4
Laffond	2	1	
Endremond	2	3	1
Lescabettes	2		
Loustaunau		2	

Lacoste		1	
Laffond		1	
Chardier		2	
Mercé		3	
Lapuyade		1	
Gouyat		2	
Guise		2	
Bordenave	2	2	1
Labarthe		2	
Laugarot	2	3	1
Lalanne	1	4	2
Berraute	1		
Pétranère	2		
Lagrange	2		
Bourdeu		4	
Carpasse	2		
Bellocq		1	
Lavignasse		3	1
Chourt		2	
Cuyalàa		4	
Cassaber	2		
Haurie	6		

Rey		2	
Sexe	1		
Lavignette		1	
Hontàa		4	1
Mirassou		1	
Séré		1	
Bertrand flouret	2		
Carpasot	4		
Cazenave Hau	3	1	
Cazères	1	1	
Jean Flouret	2		

Laulhère	2	3	2
Marrimbordes		2	
Moncaubeig	2		
Caillabet dit Lacoste	1	2	2
Touron	3		
Mle Monclàa		2	
Sarthou		2	
Puyou	2	1	
Total des pertes :	94	155	39

Sans autres commentaires, le document est signé : Castaing, lieutenant de maire ; de Haurat, Lembeye, jurats ; Lagouarde et Labarth, assesseurs ; Puyou, bayle.

Communauté de Sauvelade

Noms des propriétaires	B	V	G
Casenave		2	
Camgaston	2	4	
Lacoume	1	5	3
Coutezot	2		
Lacassy	2	2	3
Moncaut		2	
Touron		1	1

Noms des propriétaires	B	V	G
Bidau		2	
Bernatta		3	1
Sarrat	1	2	1
Poublan	4	1	1
Lasvignes	2	3	
Mulé		7	1
Nebout	4	3	1

Noms des propriétaires	B	V	G
Cabanne		2	
Bayaude		2	
Beylé	3	3	
Bergerac		2	
Lacabette		2	
Coupau dit Broca	2		
Ligouret		2	
Hourquet	2	1	
Chardie	4	3	3
Cachica		2	2
Bordenave		2	
Laserre		2	
Boye		3	1
Anglade	2	3	
Chaudiè debaigt	2	4	1
Chaudie		2	

Noms des propriétaires	B	V	G
Pondeulaa	2	3	1
Molie	2	2	
Beigtbeder	2	1	
Loustau	2		
Broca	4	1	
Camdessus		3	
Cazette		3	
Hourguilhemot		2	1
Lapeyre	1	1	
Maysonnave		2	
Mrs les Religieux	2		
Menou		3	
Lapouble		2	
Lacroix dit Crigt		2	
<i>B. moulié Cadet</i>		1	
Total:	21	45	12

"La maladie a cessé depuis deux mois. Il reste 27 têtes."

Signé : Gassiot dit Poublan, Coupau dit Broca, jurats et Mar
pondeulaa, assesseur.

Castetner

Noms des propriétaires	B	V	G
Barletton		2	2
Chalire	6	3	1
Cauhapé	2	4	3
Lassegues		5	1
Barlet de baigt		2	1
Barlet dessus		2	1
Habas	1	3	2
Solon tuilier		4	
Bellocq	2		
Lacabanne		2	2
Guichebaron	2		
Gouyou		4	2
Cabanné	1		
Hourquet		2	
Pourrut		2	
Bourdette		2	
Guilhembarnard		3	
Tailleure	2	2	1
Hourcade		2	

Hou	2	2	2
Brascq		2	1
Touya		2	1
Hiarot		2	1
Daban	2	2	1
Barrué	2	2	3
Laubièrè	2	2	2
Gaston	2		4
Chicou	4		
Mousquez	2	2	2
Castetnebielh		2	1
Baure	1		
Mignon		2	
Bordenave		2	1
Trouilh	1	2	
Andribet		2	1
Andriu		2	1
Menyot	1		
Laroussiere		6	

Talhure fils		2	2
Hou	2		
Gauyacq		3	1
Bellocq	2		
Hourquet		2	1
Louis Gentiu			1
Chignou	2	2	1

Laubiere		2	
Chaliré		2	
Guichebaron		2	2
Cauhapé		5	1
Menyot	1		
Total :	44	96	46

"La maladie a cessé depuis le 11 courant. Il reste 35 tête
Le 29 novembre 1775 signé: **Bourdette**, et **Cauhapé**, écl

Montestrucq

Noms des propriétaires	B	V	G
Monsieur Sauvejunte	2	6	4
Lagouardille		1	
Billère	2		2
Vigné	1		3
Lasserre	4		
Jeanhau	2		
Larroder	1	2	
Lucq	1		

Noms des propriétaires	B	V	G
Bellocq	2	1	1
Noms des propriétaires	B	V	G
Launouguère		2	
Bergé		2	1
Lhoste		2	1
Lahitte	2		
Lostebielh	2	2	1
Mouchourat		2	

Noms des propriétaires	B	V	G
Sarrailh	2		2
Betbeder	2		
Lopadu	4	2	5
Coyalàa	4	1	2
Maisonnae	2		1
Laheuguède	2	2	
Broustet	2		2
Chrestiaa	2		1
Hourcq		4	
Lavigne	1	3	
Làa métayer de Bergé		4	3
Trouilh	5	1	1
Tuyàas	1	2	1
Le Hau	4		
Loustau	2	2	
Coustanti	2		
Lùns		2	
Lapouble	2	3	
Labaig	1		
Chigé	2	2	2
Labordeaulhér	4		
Lagoardille	2	2	

Noms des propriétaires	B	V	G
Poey	3	2	2
Casterot		4	
Barradat	1	1	
Bourdiu	4	1	1
Larroque	2	2	1
Tatiu	4	1	1
Beauloncq		2	
Bracot	2		
Roux		5	
Bergeras		4	
Bordenabe	1	3	4
Lataillade	4		
Laubi		2	
Latreite	2	2	
Hourcabis	2	4	2
Bourdette		2	
Menvielle	4		2
Jeanbracq	4		3
Bergeret		2	
Labourdotte		3	
Goarnalusse	4		
Lalassère	2		

Noms des propriétaires	B	V	G
Pouyanne		1	1
Labourdotte		2	
Goarnalusse	2	2	
Larouder		2	
Lacassy	2		
Bracot	2		
Chrestiaa	2		
Bergé	1	2	
Coustentin		1	
Bergeret		2	
Menvielle	2		
Barrère		2	1
Lataillade	2		
Broustet		2	
Lassere	2		

Noms des propriétaires	B	V	G
Loustau		1	
Poey	2		
Lapouble		4	
Latreyte	2		
Baradat		2	
Laheuguère		1	
Lagoarde		2	
Couyalaa		2	
Chigé	2		
Vigné	1		
Joanhau		2	
Bellocq		1	
Laborde	1	3	
Total:	124	134	52

"La maladie a cessé depuis trois mois. Il reste 36 têtes de bétail
L'estimation a été faite avec l'aide du sieur Chigé, ancien échu
Le 30 novembre 1775 signé: (**B...**) , maire et **Chrestiaa**, lieute

Communauté de Ste Suzanne

Noms des propriétaires	B	V	G
Lamaysou	5		
Cazalot	2		
Perguilhem	5	1	1
Lacoste	4		
Bourdette		4	
Pourtau	2	1	
Latrubesse	2		
Bordenaave		2	
Laheuguère	2	4	
Maysonnave		2	
Laborde de Baure	2	4	
Condirolle	4		
Meliande	2	2	
Chapelles		2	
Laborde	5		
Serres	4		
Hontàa	2	1	
Laslannes	4	4	

Lamarque		4	1
Jaussans	2		
Cousiné	2		
Larecluze	1	1	
Monsieur Faget	2		
Cacareigt		1	1
Cassou		1	1
Lahon	4		
Mouranou	5		
Capdeville	2	1	1
Sacause	2		
Séré	2	1	
Bernadet		2	1
<i>Perguilhem</i>	1		
<i>Cazalot</i>	1		
<i>Lacoste</i>	0		
<i>Bourdettes</i>		2	
<i>Monsieur Faget</i>	2		
<i>Laborde de Baure</i>		2	
<i>Chapelles</i>		2	1

Condirolle	2		
Cacareigt	1	1	
Laborde		2	
Cousiné		2	

Hontàa		2	
Capdeville		2	1
Séré		1	1
Total :	75	50	13

Reste 155 boeufs et 7 vaches. La maladie a cessé depuis u environ. Le 27 novembre 1775. signé : Bergeroo dit Séré, Pergu Perronette. Farques, iurats

Lendresse

Noms des propriétaires	B	V	G
Laheuguère, métayer de Mr Debaig seigneur	2	1	1
Bertranet, métayer de Mr Debaig seigneur	3		
Goarré	2		
Anglade	2		
Rey		2	
Pèez	4		
Chiré	2		
Jeanhillot	2		
Montauban	2		
Bruseigt	2		

Aryou	4		
Hayette	4		
Le métayer de Mr Bonnecaze	6	1	
Marcou		2	
Guiraunulé	3	3	4
Herran		2	
Seriser		3	
Claverie		1	
Le métayer de Hayette		4 vaches qui n'ont pas été sacrifiés	1 veau qui n'a pas été sacrifié
Total :	38	19	6

Signé : Anglade et Peez, jurat

Communauté de Gouze

Noms des propriétaires	B	V	G
Bergebielh	2		
Hitou	1		2
Labartete		2	
Camun	2		
Vignau		1	2
Bellocq	2	2	2
Paillot		2	1
Estariaa	2		
Cassou	2	2	1
Poublan	2	1	
Mr de Peyré seigneur du lieu de Gouze	5	5	6
Hourcade	2		
Pondelestaing	3		
Cazenave	4		
Bordenave	2	4	
Hargouet	2		
Peyré		2	

Lourteig	2		
Planté	2	2	1
Casaubon	2		
Augé	2		
Verges		4	2
Barranquet	2		
Sedze dit Trobaty	2		
Duhau		2	
Lescurat	3		
Le Sr Poumier	3		
Bordenave	2		
Labadet	1		
Bordenave		2	
Total:	52	34	17

"La maladie a cessé de mois de mai. Il reste 15 tête bétail"

Signé : Chardier, Hillou, Be

Communauté de Mont

Noms des propriétaires	B	V	G
Hau de Laborde	4	1	
Espidieu	4	4	
Lataste		3	
Lalanne		3	
Lamarque		2	
Vispalie	2	4	
Oudet		1	
Foix	2	2	
Minvielle	2		
Baraille		2	
Cros		1	
Casabon		2	
Loustalet	2		
Mr Casenave	4		
Hau de Cualé	3		
Prat	2		
Joanpetit		3	
Marque	2	2	
L'heux	6		
Goundry		2	1

Chicoy	4	1	
Petit	4		
Narp	2	1	1
Boye	2		
Pourtau		2	
Mr Day	6	2	
Mr de Day	3		1
Arriscle	4		
Pedehau		2	1
Junqua	2		
Labarrère	2		
Lavigne	2		
Andrieu	2		
Lacarry	2		
Maisonnavé	1		
Mouras		1	
Bergeret		2	
Total:	72	44	4

"La maladie a cessé de
mois de mai. Il reste 15 têtes
bétail"

Signé : Chardier,
Bessouat, jurats

Communauté d'Arance

Noms des propriétaires	B	V	G
D'Arron	1	1	3
M. d'Arzcor	2		
Lasserre de haut	2		
Segze		2	
Bertrand	2		
Laclau	2		
Capdevielle	2		
Ducq de haut		2	
Bordenave	2		
Mantette		2	
Dufau	2		
Lahargoette	2		
Cachan		2	
Hau	2		
Chiger		2	
Lacize	2		
Cantou		1	
Bournos	3		

Baigts	1	1	1
Labourdette		1	
Mr St Cricq	4		
Chicou	1	1	1
Guicharramon		2	
La veuve Joanbaile	1	1	
Fagresta	1	2	2
Prué	2	1	
Tisé		2	
Tisé cadet	1		
Estariàa		2	
Maman Tercq	2		
Cazenave	2		
Pedegert	2		
Lapaillole		2	1
Lembeye		2	
Berthoumiù	2		
Laborde	1		
Laplace	2		

Chrestiaa	4		
Arramonnet		2	
M. Lasserre	3		
Trotter	2	2	2
Courriu	1		

Berdot	1	2	
Lacoste	2		
Total:	56	35	12

"La maladie a cessé
janvier 1775. il reste 21 têtes
bétail."

Signé : Dufau, C
Laplace, jurats.

Communauté d' Audéjos

Noms des propriétaires	B	V	G
Touyarot	5	1	
Lacoste	5		
Dabil		3	
Galos	5		1
Larroque		2	
Bourdieu	2		1
Daban		2	
Mazerres		2	1
Maubareilh		2	
Petit	2	3	
Lapouble		2	
Vergez		3	

Mr de Gairosse	4		
Gouaillar		1	
Maysonnave	3		
Claverie		2	
Plaà	2		
Cazenave	1		
Touya	2		
Lacoste		2	2
Buna		4	
Arpounné	5		
Samadeiq	5		
Couture	2		

Lassus	2		
Moncap		2	
Bellocq	3		
Rey	6		
Debeyat	2		
Pebeig	2		
Boy		2	
Marmaux		1	
Lamarque	3		
Cholan	1		
Plumet	2		
Haget	2		
Py		1	
Placy	4	2	

Gouise		2	1
Jeangeulle	2		
Larrieu	2		
Jouanicot	4	3	2
Pella		2	
<i>Brané</i>		2	
<i>Marchan</i>		1	
<i>Pooublan</i>		2	
<i>St Marty</i>	2	2	2
<i>Lannes</i>	2	2	
<i>Ourieux</i>	4	1	1
<i>Tuiller</i>	6		2
<i>Lantiesse</i>			
Total :	88	59	13

"La maladie a cessé depuis longtemps. Il reste 6 têtes."
 Signé : Lamarque, Haget, Cazenave, jurats.